

**ORDRE DU JOUR DE LA 68^{ÈME} REUNION DU
CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL (CEI) DE LA CIID**

Mexico, Mexique

Première session plénière d'ouverture: 10 octobre 2017, 09H00 – 11H00

Deuxième session: 14 octobre 2017, 09H00 – 12H30

Troisième session: 14 octobre 2017, 13H30 – 17H00

Le Conseil Exécutif International (CEI) est chargé de la gestion des affaires de la Commission internationale des irrigations et du drainage (CIID). Le CEI examine toutes les questions de nature politique qui peuvent être initiées ou parrainées par un Comité national membre ou par un Membre de Bureau ou par le Comité de Direction, et peut lui-même initier et déterminer ou conseiller et décider toute question politique. Toutes les questions relevant du fonctionnement exécutif, administratif et financier de la CIID doivent être présentées à l'approbation du Conseil et sa décision sera définitive. Le CEI se compose des Membres de Bureau et des représentants de chaque Comité National et se réunit chaque année.

Première session plénière d'ouverture: 10 octobre 2017, 09H00 – 10H30

Point 1 de l'Ordre du Jour du CEI : Remarques de bienvenue et d'ouverture du Président

1. Le Président Dr. Saeed Nairizi accueillera les membres et fera ses remarques introductives. Il mettra en perspective le rôle joué par la CIID au sein de la communauté internationale de l'eau, soulignera les principales réalisations de la Commission au cours de la dernière année depuis la réunion du CEI de Chiang Mai, mettra l'accent sur les questions présentées pour l'étude du CEI, sur la nécessité d'avoir une approche cohérente sur la mission CIID parmi ses différentes parties prenantes.

Point 2 de l'Ordre du Jour du CEI : Présentation des questions à discuter au cours des réunions de l'organe de travail : Secrétaire Général, Président du CPAT et Président du CPSO

2. Lors de la session, le Secrétaire général présentera l'Ordre du Jour et portera l'attention des membres à certaines questions exigeant une attention particulière telles que – de la Vision à l'Action, le Programme international de recherche sur l'irrigation et le drainage et l'Unité d'appui technique. Il donnera également des informations brèves sur les aspects de procédure concernant la conduite du CEI et des réunions des organes de travail, y compris les Comités permanents.

3. Le VP Dr. Ding Kunlun, Président du CPAT et le VP Bong Hoon Lee, Président du CPSO, feront de courtes présentations sur les aspects importants qui exigent l'attention de divers organes de travail et le moyen dont les réunions des organes de travail relevant de leurs comités permanents respectifs peuvent être rendues plus efficaces et fructueuses.

Point 3 de l'Ordre du Jour du CEI : Présentation par les Comités Nationaux : Somalie

4. Le représentant du Comité national de la Somalie fera une présentation des activités du SONCID, et partagera certains aspects importants concernant le scénario de la gestion d'eau agricole dans son pays. Le Comité national attend avec intérêt les commentaires et les propositions faites par les membres à la fin de la présentation.

Point 4 de l'Ordre du Jour du CEI : Présentation des Prix : WatSave, Meilleur Rapport, Comité national bien performant, Organe de travail bien performant et Reconnaissance des Ouvrages d'irrigation patrimoniaux

Point 4.1 de l'Ordre du Jour du CEI : Présentation du Prix WatSave

5. Le Président, en consultation avec le Comité de Direction, a constitué un Panel de Juges composé du PH Dr. Gao Zhanyi (Chine) en tant que Président, et du VPH Laurie Tollefson (Canada), du VP Prof. Charlotte de Fraiture (Pays-Bas), du VPH Felix B. Reinders (South Africa), et M. Mehrzad Ehsani, Président du GT-WATS (Iran) en tant que membres, chargé d'évaluer les candidatures soumises pour les Prix WatSave 2017. Le Président du Panel présentera son rapport à la réunion du Conseil, en y incluant les œuvres retenus pour les Prix.

6. Le Président remettra aux lauréats les plaques et le représentant du Comité national hôte présentera à ceux-ci les chèques.

Point 4.2 de l'Ordre du Jour du CEI : Présentation du Prix pour le Meilleur rapport publié dans la Revue CIID "Irrigation et Drainage"

7. Sur les articles publiés dans la Revue CIID "Irrigation and Drainage" durant l'année 2016, le meilleur document sera annoncé par le Président du Comité de Direction de la Revue CIID (C-REVUE), le PH Prof. Dr. Bart Schultz, et sera remis en tant que Prix pour le Meilleur rapport 2017.

Point 4.3 de l'Ordre du Jour du CEI : Présentation du 6^e Prix au Comité national bien performant (BPNCA-6)

8. Un Panel de juges composé du PH Dr. Gao Zhanyi (Chine) comme Président et le VP Dr. Mohamed Wahba (Égypte), le VH Dr. Ding Kunlun (Chine), le VH Bong Hoon Lee (Corée) en tant que membres, en plus du Président et du Secrétaire CIID agissant en tant que personne-ressource a été constituée pour évaluer les candidatures reçues pour le BPNCA-5. Le Président du Panel présentera le Comité national bien performant basé sur le travail entrepris au cours des trois dernières années, et le Président présentera au lauréat le trophée et la plaque de citation.

Point 4.4 de l'Ordre du Jour du CEI : Présentation du 5^e Prix pour l'Organe de travail bien performant (BPWA-5)

9. Un Panel de juges présidé par le Dr Saeed Nairizi, Président CIID (Iran), le PH Dr. Gao Zhanyi (Chine), le VP Ding Kunlun, Président du CPAT (Chine) et le VP Bong Hoon Lee, Président du CPSO (Corée) en tant que membres, Secrétaire général et Membre-secrétaire a été constitué pour évaluer les candidatures reçues pour le BPWA-5

10. Le SG présentera le Prix pour l'Organe de travail bien performant sur la base des travaux entrepris au cours des trois dernières années et le Président présentera la «Plaque/Certificat» au lauréat.

Point 4.5 de l'Ordre du Jour du CEI : Reconnaître "les Ouvrages d'irrigation patrimoniaux (HIS)"

11. Le Président du Panel de Juges VP Bong Hoon Lees, Président du CPSO, présentera pour l'approbation du Conseil le rapport sur les ouvrages d'irrigation et de drainage historiques identifiés qui seront reconnus comme «Ouvrages d'irrigation patrimoniaux» et seront inclus plus tard dans le Registre CIID après l'approbation du Conseil. Le représentant du Comité national dont HIS est retenu et recommandé pour l'inclusion dans le registre CIID sera remis une «plaque / certificat» à cet effet.

Deuxième session: 14 octobre 2017, 09H00 – 12H30

Point 5 de l'Ordre du Jour du CEI : Rapport sur les dispositions adoptées sur les décisions du 67^e CEI et les décisions prises par le Comité de Direction (CD)

12. Au cours de l'année, les actions sont achevées ou initiées sur toutes les décisions prises au 67^e CEI. Un bref rapport sur les dispositions adoptées sur les décisions du 67^e CEI, outre les travaux de routine ou administratifs, figure à l'**Annexe 1, page 7**. Conformément à l'Article 8.1 des Statuts et au Règlement Intérieur 3.9.2 de la CIID, le Secrétaire général présentera également pour l'approbation du CEI, les décisions prises par le Comité de Direction au nom du CEI, qui figurent à l'**Annexe 2, page 9**.

Point 6 de l'Ordre du Jour du CEI : Rapport du Secrétaire Général

13. Le Secrétaire-Général Ing. Avinash Tyagi présentera brièvement au Conseil le Rapport annuel 2016-17 en mettant l'accent sur le progrès physique et financier réalisé concernant les activités menées à partir du mois d'avril 2017 jusqu'à maintenant, y compris le rapport sur la coopération et la collaboration avec les organisations internationales.

Point 7 de l'Ordre du Jour du CEI : Présentation sur le Thème de Stratégie «Projets»

14. Les co-animateurs du Thème de Stratégie "Projets", le VP Dr. Ding Kunlun (Chine), le VP Ian Makin (RU) et le VP Dr. Irene Bondarik (Russie) feront une présentation sur ce Thème de Stratégie afin d'analyser les travaux entrepris par le groupe des organes de travail dans le cadre de thèmes de stratégie et d'identifier les lacunes

éventuelles dans la réalisation des objectifs de la CIID relatives à ce thème ainsi que d'explorer / d'utiliser les interconnexions entre d'autres thèmes. La présentation vise également à entreprendre une analyse créative de fonctionnement des organes de travail CIID, leur progrès dans la réalisation de mandats et à les dynamiser dans le cadre de la mission et des objectifs de la CIID.

Point 8 de l'Ordre du Jour du CEI : Programme international de recherche pour l'irrigation et le drainage (IPRID)

15. Le Programme révisé d'IRPID (http://www.icid.org/irpid_scheme.pdf) approuvé par le 67^e CEI par la Résolution du CEI 3/67 a été notifié par notification No.6 de 2017 en date du 23 février 2017 aux Comités Nationaux CIID les invitant à établir des nœuds régionaux dans le cadre du Programme révisé de l'IPRID afin de promouvoir la recherche en irrigation et drainage pour atteindre la Vision CIID « un monde plus sûr en eau, libre de la pauvreté et de la faim grâce au développement rural durable ».

16. Actuellement, deux nœuds régionaux sont en service – l'un à Téhéran accueilli par le Comité national iranien de la CIID et l'autre à Beijing accueilli par le Comité national chinois de la CIID.

17. Le Conseil peut fournir des propositions et des conseils pour rendre le programme IRPID équilibré à l'échelle mondiale pour promouvoir la recherche dans l'irrigation et le drainage.

Point 9 de l'Ordre du Jour du CEI : Rapports des Présidents des Comités permanents

Point 9.1 de l'Ordre du Jour du CEI : Comité Permanents des Finances (CPF)

18. Le Vice-Président Hon. Laurie Tollefson, Président du CPF, présentera son rapport à la 38^{ème} réunion du CPF qui sera tenue le 9 octobre 2017. L'Ordre du Jour de ce Comité figure à l'**Appendice I, Page 23 (version anglaise)**. En tant que Président de «l'Equipe de Pilotage chargée d'examiner la structure de l'adhésion et les formules de cotisation d'adhésion annuelle», le Président du CPF présentera également le rapport de l'EP mettant en évidence la «durabilité financière de la CIID» en tant qu'organisation à la lumière du Plan d'action de la Vision CIID 2030.

Point 9.2 de l'Ordre du Jour du CEI : Comité Permanent de la Stratégie et de l'Organisation (CPSO)

19. Le Vice-Président Bong Hoon Lee, Président du CPSO, présentera son rapport à la 28^{ème} réunion du CPSO qui sera tenue le 12 octobre 2017. L'Ordre du Jour de ce Comité figure à l'**Appendice II, Page 37 (version anglaise)**.

Point 9.3 de l'Ordre du Jour du CEI : Comité Permanent des Activités Techniques (CPAT)

20. Le Vice-Président Dr. Ding Kunlun, Président du CPAT, présentera son rapport à la 37^{ème} réunion du CPAT qui sera tenue le 13 octobre 2017. L'Ordre du Jour de ce Comité figure à l'**Appendice X, Page 83 (version anglaise)**.

Point 9.4 de l'Ordre du Jour du CEI : Discussions tenues et décisions prises sur les recommandations des Comités Permanents

21. Le Conseil examinera les rapports et les recommandations du CPF, du CPSO et du CPAT en totalité et prendra des décisions par le biais des résolutions selon le cas en tenant en compte le rapport du Secrétaire général dans le cadre du point 6. Les Projets de résolution (DR) sur les questions d'ordre financier de la CIID présentés par l'intermédiaire du Rapport du CPF et sur les questions d'ordre organisationnel et technique de la CIID présentés par l'intermédiaire des Rapports du CPSO et du CPAT figurent au **DR-1/68** et au **DR-2/68 (Page 19 et 20)**.

Troisième session: 14 octobre 2017, 13H30 – 17H00

Point 10 de l'Ordre du Jour du CEI : De Vision à l'Action

22. Le Groupe consultatif (GC) chargé d'élaborer le «Projet de document de la Vision CIID 2030» a été chargé d'élaborer un projet de plan d'action 2030 basé sur la vision, la mission et les six objectifs organisationnels approuvés lors de la 66^{ème} réunion du CEI à Montpellier en 2015. En conséquence, le Coordonnateur du CG a présenté le projet de plan d'action lors des réunions du 67^e Conseil à Chiang Mai en 2016. Plusieurs groupes de travail et groupes de travail régionaux ont identifié diverses activités à Chiang Mai. Cependant, le Conseil, tout en tenant compte du Rapport du GC, a approuvé la nécessité de fournir plus de temps aux GT et aux Comités nationaux qui ne pouvaient pas fournir leurs contributions à temps et souhaitaient que le plan d'action soit finalisé et présenté lors de la 68^{ème} réunion du CEI à Mexico en 2017.

23. Le Plan d'action, qui comprend également les contributions des GT et des Comités nationaux qui ont pu fournir leurs contributions dans le délai entériné par le CEI à Chiang Mai, a été finalisé par le GC et a été compilé dans «Un Plan d'action pour la Vision CIID 2030», et est consultable et téléchargeable sur <http://www.icid.org/icid_vision2030.pdg>. Le Plan d'action comprend la nouvelle vision, la mission, les objectifs organisationnels et les stratégies pour mettre la Vision à l'Action. Il comprend également un plan d'action pour 2017-21 où les activités sont identifiées par les différents GT, GTR, CN et Bureau Central pour mettre en œuvre ces stratégies. Le Plan d'action sera lancé par le Président lors de la session plénière de la 68^{ème} réunion du CEI.

24. Les activités identifiées dans le cadre du Plan d'action sont initialement définies pour une période de cinq ans, à partir de 2017 à 2021. Les activités étant vivantes et de nature très dynamique, le Conseil envisage de mettre en place un mécanisme pour suivre les progrès réalisés dans le cadre de diverses stratégies dans le cadre des six objectifs organisationnels de la CIID. Un projet de résolution reflétant la décision du Conseil est présenté à DR-3/68, page 21.

Point 11 de l'Ordre du Jour du CEI : Equipe de pilotage sur la revitalisation du réseau CIID (TF-REV)

25. Par la Résolution du CEI -3/66, la 66^{ème} réunion du Conseil à Montpellier en octobre 2015 a décidé de créer une Equipe de Travail chargée d'étudier les raisons responsables pour les retraits progressifs des comités nationaux d'origine européenne du réseau CIID et d'autres problèmes rencontrés par les Comités nationaux, avec une portée élargie et a demandé à l'EP-REV de présenter son rapport à la 67^{ème} réunion du CEI à Chiang Mai.

26. La 67^{ème} réunion du Conseil à Chiang Mai en novembre 2016 a étudié le rapport de l'EP et a accepté ses recommandations générales par lesquelles l'EP a recommandé de prolonger son mandat pour une année supplémentaire pour analyser les Termes de Référence (TDR) concernant les raisons du retrait des Comités nationaux européens récemment. En conséquence, le Conseil a décidé de prolonger le mandat de l'EP-REV pour une année supplémentaire pour présenter ses recommandations sur le Terme de référence 3 «Examiner les Statuts de divers Comités nationaux européens et étudier leurs dispositions opérationnels financiers» et le TdR 4 «Étudier les raisons du retrait des Comités nationaux européens du réseau CIID récemment et proposer les moyens de conserver ces pays en tant que membres de la CIID» lors de la 68^{ème} réunion du CEI au Mexique.

27. Sur la base des contributions supplémentaires recueillies auprès des Comités nationaux européens, le rapport de l'EP présenté à la 67^{ème} réunion du CEI a été modifié de manière appropriée et adressé au GTRE pour ses recommandations sur les TdR 3 et 4 concernant les problèmes rencontrés par les Comités nationaux européens. Le projet de rapport révisé de l'EP-REV adressé au GTRE le 18 mai 2017 pour ses contributions est consultable et téléchargeable sur <http://www.icid.org/revitalization_report.pdf>. Le Président de l'EP présentera le rapport, y compris les grandes recommandations sur les TdR 3 et 4, lors de la réunion du Conseil pour l'étude et l'approbation.

Point 12 de l'Ordre du Jour du CEI : Equipe de pilotage chargée de guider le processus de partenariat global (EP-GPP)

28. Une Equipe de Pilotage chargée de guider le processus de partenariat global (EP-GPP) a été mis en place sous la présidence du Dr Saeed Nairizi, Président de la CIID, conformément à la décision prise au 67^e CEI à Chiang Mai en novembre 2016 de fournir un soutien au Groupe consultatif de haut niveau (HLAG) sur les «Partenariats pour la gestion de l'eau agricole» qui s'établit à la suite de la déclaration de la réunion ministérielle tenue le 6 novembre 2016 lors du deuxième Forum mondial d'irrigation (WIF2). L'EP guidera le processus de développement du partenariat afin de soutenir le HLAG pour faire avancer les initiatives clés telles que (i) la reconnaissance de l'AWM en tant que composante importante de ODD 2 et 6; (ii) l'élaboration des indicateurs spécifiques de l'AWM et (iii) l'intégration des connaissances par le partage des meilleures pratiques, techniques, manuels, connaissances et savoir-faire pratique.

29. La première réunion virtuelle de l'EP-GPP présidée par le Président Dr. Saeed Nairizi fut tenue le 6 juillet 2017 où il a été décidé d'organiser la première réunion du HLAG lors du 23^e Congrès CIID à Mexico en octobre 2017.

30. Les résultats de la réunion du HLAG seront présentés à la réunion du Conseil par le Président de l'EP-GPP pour informations et conseils complémentaires.

Point 13 de l'Ordre du Jour du CEI : Rapport du Sous-Comité chargé d'étudier les amendements éventuels aux Statuts/aux Règlements Intérieurs

31. Suite à la décision prise à la 67^{ème} réunion du CEI tenue à Chiang Mai l'année dernière, un Sous-Comité a été mis en place, avec le mandat suivant chargé d'étudier les éventuels changements aux Statuts et aux

Règlements Intérieurs, sous la présidence de PH Peter Lee (RU), avec le VPH Felix Reinders (Afrique du Sud), le VP Bong Hoon Lee (Corée), le VPH Ragab Ragab (RU) comme membres et le SG Avinash C. Tyagi comme membre-secrétaire du Sous-Comité.

- (a) Accorder une double adhésion aux membres du Comité national ainsi qu'aux membres de la CIID pour une cotisation unique.
- (b) Apporter des changements à la composition des groupes de travail, en particulier en ce qui concerne l'admission de plus d'un membre d'un Comité national au groupe de travail autre que le jeune professionnel désigné sur la base de la recommandation faite par le Sous-Comité chargé d'enquêter sur la structure, la planification des réunions et la composition des groupes de travail (SC-SSMWG)
- (c) Apporter des recommandations du Groupe de travail sur la revitalisation du réseau CIID (TF-REV)
- (d) Apporter des recommandations du Groupe de travail chargé d'examiner la structure de l'adhésion et les formules de cotisation d'adhésion annuelle aux membres (TF-AM)
- (e) Apporter tout autre changement qui pourrait être soumis à l'approbation du Comité.

32. Conformément à l'article 12 des Statuts CIID concernant les amendements apportés aux Statuts et aux Règlements Intérieurs, le rapport du Sous-comité chargé des Statuts et des Règlements Intérieurs a été distribué aux Comités nationaux de la CIID le 13 juillet 2017 (*plus de 2 mois avant la réunion du CEI*), avec la demande de fournir leurs commentaires / propositions avant le 15 août 2017.

33. Le Président du Comité, PH Peter Lee présentera son rapport (**Annexe 3**, page 11) et fournira au Conseil une mise à jour. Le projet de résolution reflétant la décision du Conseil figure à **DR-4/68, page 22**.

Point 14 de l'Ordre du Jour du CEI : Etats des Conférences/Congrès/Forums futurs CIID

34. Le CEI a, jusqu'à maintenant, approuvé les lieux de ces principaux événements CIID :

- (a) 8^{ème} Conférence Régionale Asiatique, Katmandu, Népal, 2-4 mai 2018
- (b) 69^e CEI et Conférence internationale, Saskatoon, Canada, 12-17 août 2018
- (c) 9^{ème} Conférence Internationale sur la Micro Irrigation, Aurangabad, Inde, janvier 2019
- (d) 70^e CEI et 3^e Forum mondial d'irrigation Bali, Indonésie, octobre 2019
- (e) 71^e CEI et 24^e Congrès International des Irrigations et des Drainage, Sydney, Australie, 22-28 septembre 2020

35. Les représentants du NENCID, du CANCID, de l'INCSW de l'INACID et de l'IACID peuvent informer le Conseil des développements survenus concernant l'organisation des événements, le cas échéant, en vertu du Règlement Intérieur 5.7.1 CIID.

36. Le Bureau Central CIID a adressé un courrier électronique en date du 12 mai 2017 invitant tous les Comités nationaux à faire des propositions pour organiser les événements futurs CIID suivants:

- (a) 27^{ème} Conférence Régionale Européenne (au-delà de 2019)
- (b) 5^{ème} Conférence Régionale Africaine (au-delà de 2020)
- (c) 72^e Conseil Exécutif International (2021)

37. Jusqu'au moment de la préparation des notes de l'ordre du jour, aucune proposition n'a été reçue au Bureau central pour accueillir les événements mentionnés ci-dessus.

Point 15 de l'Ordre du Jour du CEI : Election des Membres de Bureau 2017-2020

38. Selon les dispositions de l'Article 7.2.3 et 7.2.4 des Statuts CIID, la durée du mandat de trois ans du Président Dr. Saeed Nairizi et de trois Vice-Présidents (2014-2017) arrive au terme à l'issue du 68^e CEI et du 23^e Congrès CIID et des voyages d'étude qui l'accompagnent –

Dr. Mohamed Abd-El-Moneim Wahba (Egypt)
Dr. Ding Kunlun (China)
Mr. Bong Hoon Lee (Korea)

39. En réponse à une lettre circulaire du Bureau Central, faisant appel aux candidatures pour les postes de Président et de Vice-Président pour la durée 2017-2020, les candidatures suivantes ont été reçues au Bureau Central à la date d'échéance de réception, soit 14 juin 2017, en conformité avec le Règlement Intérieure CIID 2.3.1.

No. d'or.	Candidats	Pays	Date de réception au Bureau Central	Etat de documents (en vertu du Règlement Intérieur 13.1)
1	Dr. K. Yella Reddy	Inde	1 mai 2017	Valable
2	Dr. Kamran Emami	Iran	7 juin 2017	Valable
3	Dr. Brian T. Wahlin	EU	10 juin 2017	Valable
4	M. Naoki Hayashida	Japon	12 juin 2017	Valable

40. Aucune candidature n'a été reçue pour le poste de Président CIID à la date d'échéance. Toutefois, en vertu du Règlement Intérieur 2.5 de la CIID - Nomination par le Président - la nomination pour le poste de Président peut être reçue jusqu'à un mois avant la réunion du CEI. En conséquence, le Comité National Sud-Africain de la CIID (SANCID) a été invité à soumettre la nomination, qui a nommé VPH Felix Reinders pour le poste de Président CIID.

Point 16 de l'Ordre du Jour du CEI : Nomination du nouveau Secrétaire général CIID

41. Conformément à l'article 7.6 des Statuts CIID traitant du recrutement du nouveau Secrétaire général; Président, en tant que Président du Comité de Direction, nomme le nouveau Secrétaire général. Sur la base de la nomination faite par le Président, le Comité approuve la nomination et nomme le Secrétaire Général. En conséquence, le Président, en qualité du Président du Comité de Direction, présentera sa proposition, en désignant le nouveau Secrétaire général, pour l'examen du Comité.

Point 17 de l'Ordre du Jour du CEI : Présentation des Plaques CIID aux Président et Vice-Présidents sortants et aux Présidents des organes de travail

Point 17.1 de l'Ordre du Jour du CEI : Président et Vice-Présidents sortants

42. Les plaques de citation seront remises au Président et à trois Vice-Présidents sortants pour leurs services et conseils louables accordés aux activités CIID pendant la durée de leur mandat 2014-2017.

Dr. Saeed Nairizi	Iran	Président	2014-2017
Dr. Mohamed Abd-El-Moneim Wahba	Egypte	Vice-Président	2014-2017
Dr. Ding Kunlun	Chine	Vice-Président	2014-2017
M. Bong Hoon Lee	Corée	Vice-Président	2014-2017

Point 17.2 de l'Ordre du Jour du CEI : Présidents sortants des organes de travail

43. Les plaques de citation seront remises aux Présidents sortants des organes de travail pour leurs conseils louables accordés aux activités des organes de travail concernés.

- (a) PH Prof. Dr. Bart Schultz (Pays-Bas), Président, SC-E-THEMES (2014-2016)
- (b) VPH Felix B. Reinders (Afrique du Sud), Président du GT sur les Systèmes d'Irrigation à la Parcelle (GT-SIP) (2004-2016)
- (c) Dr. Sylvester Mpandeli (Afrique du Sud), Président du Groupe de Travail Régional Africain (GTRAF) (2013-2016)
- (d) Dr. Laszlo G. Hayde (Hongrie), Président du Groupe de Travail Régional Européen (GTRE) (2010-2015)
- (e) Dr. Luis Felipe Alcocer (Mexique), Président du Comité des Congrès/Conférences (C-CONGR) (2016-2017)

Point 18 de l'Ordre du Jour du CEI : Question diverses avec l'autorité du Président



Annexe 1 [Para 12, Pt. 5 du CEI]

**RAPPORT SUR LES DISPOSITIONS ADOPTEES SUR LES DECISIONS PRISES
DANS LES PROCES-VERBAUX DE LA 67^{EME} REUNION DU CEI**

No. d'or.	Point	Décisions	Mesures prises
1.	Reconnaître les Ouvrages d'irrigation patrimoniaux (HIS)	Le Conseil a approuvé l'inclusion des Ouvrages identifiées d'irrigation patrimoniaux dans le «Registre CIID des Ouvrages d'irrigation patrimoniaux».	Les ouvrages sont inclus dans le Registre maintenu sur le site web CIID.
2.	Résolution du CEI-1/67 (No. d'ordre 1)	A approuver les nominations de M. Ali Reza Salamat (Iran) en tant que membres et de M. Hazim Ibrahim Othman Mohammed (Irak) en tant que membre provisoire du CPF.	La décision a été communiquée aux nouveaux membres du CPF
3.	Résolution du CEI-1/67 (No. d'ordre 2)	Le Conseil a approuvé les nominations de (i) Dr. Ashish Pandey (Inde); (ii) Prof. Umesh C. Chaube (Inde); (iii) la Banque Asiatique de Développement (Philippines); (iv) Dr. R. Mahesh (Inde) et (v) Conseil Central de l'Irrigation et de l'Energie (Inde) en tant que membres directs.	La décision a été communiquée aux nouveaux membres directs et les certificats leur ont été remis.
4.	Résolution du CEI-1/67 (No. d'ordre 3)	Le Conseil a approuvé la déclaration de la République tchèque en tant que «Membre associé» à partir du 1er janvier 2017 conformément au Règlement Intérieur 13.2.	La République tchèque a été invitée à verser la cotisation annuelle de cette année ainsi que les arriérés de quatre dernières années par courrier électronique en date de janvier 2017.
5.	Résolution du CEI-1/67 (No. d'ordre 4)	Le Conseil a approuvé l'exclusion du Brésil, de l'Italie, de la Malaisie, du Nigéria, de l'Arabie saoudite, de l'Espagne et du Zimbabwe lors des élections conformément au Règlement Intérieur 13.1.	Les Comités nationaux du Brésil, de l'Italie, de la Malaisie, du Nigéria, de l'Arabie Saoudite, de l'Espagne et du Zimbabwe ont été priés de verser la cotisation annuelle de cette année ainsi que les arriérés de trois dernières années par courrier électronique en date de janvier 2017. L'Italie est en train de verser ses arriérés.
6.	Résolution du CEI-1/67 (No. d'ordre 5)	Le Conseil a approuvé l'adhésion de la Somalie en tant que membre de la CIID en vertu du Règlement Intérieur 9.	La décision du CEI a été communiquée à la Somalie d'accorder l'adhésion en tant que membre de la CIID.
7.	Résolution du CEI-2/67 (No. d'ordre 1)	Le Conseil a approuvé la composition révisée et le mandat de SC-E-THEMES, ainsi que le mécanisme permanent pour formuler les thèmes et les sujets pour divers événements CIID, y compris les Congrès triennaux et les WIF.	Le Conseil a signalé la composition et le mandat révisés de SC-E-THEMES par la Notification n° 13 de 2017 en date du 5 mai 2017.
8.	Résolution du CEI-2/67 (No. d'ordre 2)	Le Conseil a approuvé l'accueil du Secrétariat de WSH par le Bureau central CIID.	Le Secrétariat de WSH est accueilli par le Bureau central CIID.
9.	Résolution du CEI-2/67 (No. d'ordre 3)	Le Conseil a approuvé la création de nouveaux organes de travail/organes de travail existants avec des mandats révisés, à savoir (i) EP sur la mise à jour et la maintenance du Dictionnaire	Le Conseil a signalé la mise en place de l'EP et les organes de travail à tous les Comités nationaux.

No. d'or.	Point	Décisions	Mesures prises
		Technique Multilingue (EP-DTM); (ii) Groupe de Travail sur l'Eau pour la Bio-Energie et la Nourriture (EP-BIO-ENERGIE); et (iii) Groupe de Travail sur la Gestion et le Développement de l'Irrigation (GT-GDI).	
10.	Résolution du CEI-2/67 (No. d'ordre 4)	Le Conseil a approuvé la clôture du GT-SECHERESSE et du GT sur les Approches Globales de la Gestion d'Eau (GT-AGGC).	Ces organes de travail ont officiellement pris fin en acceptant leurs rapports de clôture.
11.	Résolution du CEI-2/67 (No. d'ordre 5)	Le Conseil a approuvé la prolongation du mandat de l'EP sur la revitalisation du réseau CIID (EP-REV), du Groupe de Travail sur l'Irrigation et le Drainage dans les Etats en Transformation Socio-Economique (GT-IDETS), du GT sur le Développement Durable des Régions à Marée (GT-DDRM), du GT sur l'Histoire de l'Irrigation, du Drainage et de la Maîtrise des Crues (GT-HIST) et du GT sur l'Utilisation des Eaux Marginales en Irrigation (GT-EMI) pour une autre année.	La décision a été communiquée aux Groupes de travail concernés.
12.	Résolution du CEI-2/67 (No. d'ordre 6)	Le Conseil a approuvé les propositions soumises par l'INACID pour accueillir le 3 ^e Forum Mondial d'Irrigation et la 70 ^{ème} réunion du CEI à Bali, Indonésie en octobre 2019; par l'IACID pour accueillir le 24 ^e Congrès CIID et la 71 ^{ème} réunion du CEI en septembre 2020 à Sydney, Australie.	La décision a été communiquée aux Comités nationaux respectifs.
13.	Résolution du CEI-2/67 (No. d'ordre 7 & 8)	Le Conseil a approuvé la mise en place d'une Equipe de pilotage chargée de soutenir le Groupe Consultatif de Haut Niveau.	L'EP chargée de guider le Processus de partenariat global (EP-GPP) a été mis en place par la notification No. 11 de 2017 en date du 24 mars 2017. L'EP a pour mandat de fournir un soutien au Groupe de haut niveau sur les «Partenariats pour la gestion de l'eau agricole» qui est établi conformément à la déclaration de la réunion ministérielle tenue à Chiang Mai le 6 novembre 2016.
14.	Résolution du CEI-3/67	Le Conseil a adopté le Projet IPRID.	La décision a été communiquée aux parties prenantes par Notification No.6 de 2017 en date du 23 février 2017.



Annexe 2 [Para 12, Pt. 5 du CEI]

**DECISIONS IMPORTANTES PRISES PAR
LE COMITE DE DIRECTION AU NOM DU CEI
ENTRE LA PERIODE DE
LA 67^{EME} REUNION DU CEI (CHIANG MAI, NOVEMBRE 2016) ET
LA 68^{EME} REUNION DU CEI (MEXICO, OCTOBRE 2017)**

(et les mesures prises)

Décision	Demande
I. Réunion virtuelle du Comité de Direction No.1/17, 17 janvier 2017 (par conférence Web)	
1. Le Comité de Direction (CD) a approuvé l'inclusion du VP Dr. Waseem Nazir comme membre du GC-Vision.	L'approbation du CEI est sollicitée.
2. Le Comité de Direction (CD) a approuvé la tenue de séries de Webinaires comme un outil efficace pour diffuser et partager des connaissances et de nombreuses expériences disponibles à l'intérieur et à l'extérieur de la fraternité CIID.	L'approbation du CEI est sollicitée.
3. Le Comité de Direction (CD) a approuvé les questions relatives au personnel telles que (i) les règles révisées d'Allocation médicale pour le personnel CIID; (ii) la reconstitution du Comité de rajustement de solde de la CIID et (iii) la dissolution provisoire du Fonds de prévoyance contributive du personnel CIID.	L'approbation du CEI est sollicitée.
II. Réunion virtuelle du Comité de Direction No.2/17, 26 avril 2017 (par conférence Web)	
4. Le Comité de Direction (CD) a approuvé le processus de nomination d'un nouveau Secrétaire Général et la mise en place d'un Comité de Sélection pour le même.	L'approbation du CEI est sollicitée.
5. Le Comité de Direction (CD) a approuvé le Plan révisé des ressources humaines pour le Bureau central CIID en vue de la vision, de la mission et des objectifs de la CIID nouvellement adoptés.	L'approbation du CEI est sollicitée.
III. Réunion virtuelle du Comité de Direction No.3/17, 23 mai 2017 (via E-mail)	
6. Le Comité de Direction (CD) a approuvé les tarifs d'abonnement négociés proposés de la Revue "Irrigation et drainage» pour l'année 2018 étant de 48 \$ américains pour la version "en ligne" et 59 \$ américains pour la version "en ligne + Imprimé" pour les abonnements des membres de la CIID. La proposition sera présentée au CPF avant de recueillir l'approbation du 68 ^e CEI.	L'approbation du CEI est sollicitée.
7. Le Comité de Direction (CD) a approuvé les nouvelles dates proposées du 2 au 7 mai 2018 (limitées à 3/4 jours) pour la tenue de la 8 ^{ème} Conférence régionale asiatique à Katmandou, au Népal, comme proposé par le Comité national du Népal de la CIID par son courrier électronique en date du 18 mai 2017.	L'approbation du CEI est sollicitée.



Annexe 3 [Para 33, Pt. 13 du CEI]

**RAPPORT DU
SOUS-COMITE CHARGE D'ETUDIER LES AMENDEMENTS POSSIBLES AUX
STATUTS/REGLEMENTS INTERIEURS CIID**

A. CONTEXTE

Le Conseil Exécutif International, à sa 67^{ème} réunion tenue à Chiang Mai, en Thaïlande, le 12 novembre 2016, a approuvé la proposition d'accorder la double adhésion aux membres du Comité national au sein du Comité national ainsi qu'au sein de la CIID pour une cotisation unique et a demandé au Secrétaire général d'incorporer les amendements appropriés aux Statuts et aux Règlements Intérieurs CIID suite à cette décision et de les présenter lors de la réunion du Conseil en 2017 à Mexico.

Le Conseil a également pris note de la proposition faite par le CPAT d'autoriser plus d'un membre d'un Comité national au groupe de travail et a approuvé la mise en place d'un sous-comité composé des Animateurs du Thème de Stratégie et du Secrétaire général chargé d'enquêter sur la structure, la planification des réunions et la composition des groupes de travail et les amendements, le cas échéant, doivent être reprises dans les Statuts ou les Règlements Intérieurs qui seraient présentés à la réunion du Conseil du Mexique.

Suite aux observations et à la décision du 67^e CEI, le Comité de Direction à sa première réunion virtuelle (MB1/17) tenue le 17 janvier 2017 a constitué un Sous-Comité chargé d'étudier les éventuels changements aux Statuts et aux Règlements Intérieurs et de proposer des amendements appropriés et a informé via la notification No 7 de 2017 en date du 20 avril 2017. Suivent la composition et le mandat du Comité, ainsi constitué:

Composition:

(1)	Président Hon. Peter Lee	Président
(2)	VPH Felix Reinders	Membre
(3)	VP Bong Hoon Lee	Membre
(4)	VPH Ragab Ragab	Observateur
(5)	Ir. Avinash C. Tyagi	Membre-Secrétaire

Mandat:

- i. Accorder une double adhésion aux membres du Comité national ainsi qu'aux membres de la CIID pour une cotisation unique.
- ii. Apporter des changements à la composition des groupes de travail, en particulier en ce qui concerne l'admission de plus d'un membre d'un Comité national au groupe de travail autre que le jeune professionnel désigné sur la base de la recommandation faite par le Sous-Comité chargé d'enquêter sur la structure, la planification des réunions et la composition des groupes de travail (SC-SSMWG)
- iii. Apporter des recommandations du Groupe de travail sur la revitalisation du réseau CIID (TF-REV)
- iv. Apporter des recommandations du Groupe de travail chargé d'examiner la structure de l'adhésion et les formules de cotisation d'adhésion annuelle aux membres (TF-AM)
- v. Apporter tout autre changement qui pourrait être soumis à l'approbation du Comité.

B. RECOMMANDATIONS:

4. Le Comité a étudié les questions en ce qui concerne la double adhésion et a délibéré sur les recommandations faites par le TF-REV et le SC-SSMWG lors de sa réunion virtuelle tenue le 30 juin 2017. En conséquence, le Sous-Comité a proposé des amendements appropriés aux Statuts et aux Règlements Intérieurs existants, qui sont en vigueur depuis 2014. Le Comité a pris soin de définir les termes tels que «double adhésion» et «Comité national» afin de saisir l'intention et l'objectif dans son intégralité.

5. Pour jeter « un coup d'œil », le texte existant et les amendements proposés par le Comité sont donnés côte à côte sous forme de tableau aux **Annexes 1 et 2** du rapport actuel.

6. Les Statuts et les Règlements Intérieurs, dans sa forme intégrale, indiquant clairement les amendements proposés par le sous-comité, sont disponibles à <http://www.icid.org/Fr_icid_Constitution_09092017.pdf> et <http://www.icid.org/Fr_icid_Bylaws_09092017.pdf>.



Annexe 1 à Annexe 3 (Para 5)

TEXTE EXISTANT / AMENDEMENTS PROPOSES AUX STATUTS CIID

No. d'or.	Texte existant	Amendements proposés	Commentaires éventuels faits par les Comités nationaux
1	<p>ARTICLE (2) – OBJECTIFS</p> <p>Mission</p> <p>2.1 La mission de la Commission Internationale des Irrigations et du Drainage est de stimuler et de promouvoir le développement des arts, des sciences et des techniques de génie, de l'agriculture, de l'économie, de l'écologie et de la science sociale dans la gestion des ressources en eau et de terre, pour but d'irrigation, de drainage, de gestion des crues et d'application de régularisation des cours d'eau, y compris la recherche et le développement, le renforcement de la capacité, l'adoption des approches globales et des techniques de pointe pour une agriculture durable dans le monde.</p>	<p>ARTICLE (2) – OBJECTIFS</p> <p>Vision</p> <p><u>2.1 La Vision de la Commission Internationale des Irrigation et du Drainage vise à avoir «un monde plus sûr en eau, libre de la pauvreté et de la faim grâce au développement rural durable».</u></p> <p>Mission</p> <p>2.2 La Mission de la Commission Internationale des Irrigation et du Drainage est de travailler ensemble vers une gestion durable de l'eau agricole grâce aux approches interdisciplinaires de l'irrigation, du drainage et de la gestion des crues qui sont économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement rationnel.</p> <p>Objectifs organisationnels</p> <p>2.3 La Commission a élaboré six objectifs organisationnels pour atteindre sa vision et sa mission:</p> <p>(i) <u>Assurer la productivité agricole plus élevée en utilisant moins d'eau et d'énergie</u></p> <p>(ii) <u>Jouer un rôle de catalyseur de changement dans les politiques et pratiques</u></p> <p>(iii) <u>Rendre possible l'échange d'information, de connaissance et de technologie</u></p> <p>(iv) <u>Permettre à un dialogue interdisciplinaire et intersectoriel</u></p> <p>(v) <u>Encourager la recherche et soutenir le développement d'outils pour étendre l'innovation dans les pratiques sur le terrain</u></p> <p>(vi) <u>Faciliter le renforcement des capacités</u></p>	<p>Reconnaissant la Vision CIID 2030 adoptée par le CEI à sa 66ème réunion à Montpellier</p>
2	<p>Portée</p> <p>2.2 Dans la réalisation de ces objectifs, la Commission peut considérer toutes les questions relatives à :</p>	<p>Portée</p> <p>2.4 Dans la réalisation de sa <u>Vision</u> et sa mission, la Commission peut considérer toutes les questions relatives à :</p>	<p>Reconnaissant la Vision CIID 2030 adoptée par le CEI à sa 66ème réunion à Montpellier</p>
3	<p>2.3 La Commission atteindra sa mission:</p>	<p>2.5 La Commission atteindra <u>sa vision</u> et sa mission:</p> <p>Ajout:</p> <p>(g) <u>par la promotion des programmes de renforcement des capacités et en encourageant la participation des jeunes professionnels dans le secteur de la gestion de l'eau agricole ainsi que les activités de la Commission; et</u></p>	<p>Reconnaissant la Vision CIID 2030 adoptée par le CEI à sa 66ème réunion à Montpellier</p>
4	<p>ARTICLE (3)– ADHESION</p> <p>Conditions d'adhésion</p> <p>3.3 Les individus, les institutions et les entreprises en provenance des pays non membres de la CIID ou des pays dont statuts nationaux des Comités Nationaux ne prennent pas des dispositions pour leur participation, peuvent devenir Membres Directs de la</p>	<p>ARTICLE (3)– ADHESION</p> <p>Conditions d'adhésion</p> <p>3.3 <u>Les individus, les institutions et les entreprises (companies) qui participent étroitement aux activités des Comités nationaux deviennent automatiquement membres constitutifs de la CIID.</u> Les individus, les institutions et les <u>entreprises (corporates)</u> en provenance des pays non membres de la CIID ou des pays dont statuts nationaux des Comités Nationaux ne prennent pas</p>	<p>L'adhésion double est définie comme «membres constituants». NOUVEAU</p>

No. d'or.	Texte existant	Amendements proposés	Commentaires éventuels faits par les Comités nationaux
	CIID (c.f. Article 5), à condition qu'ils respectent les Statuts de la CIID.	des dispositions pour leur participation, peuvent devenir Membres Directs de la CIID (c.f. Article 5), à condition qu'ils respectent les Statuts de la CIID.	
5	<p>ARTICLE (4) – COMITES NATIONAUX</p> <p>Composition</p> <p>4.1 Chaque Comité National sera constitué de manière envisagée par chaque pays en conformité avec les dispositions de ces Statuts, mais il est recommandé que, autant que possible, chaque Comité National soit composé des représentants des fonctionnaires de gouvernement(s), des organisations techniques et scientifiques, des institutions gouvernementales et non-gouvernementales, des irrigateurs, des sociétés et des individus dont les intérêts importent de promouvoir et d'avancer la mission et les objectifs de la Commission.</p>	<p>ARTICLE (4) – COMITES NATIONAUX</p> <p>Composition</p> <p>4.1 Chaque Comité National sera constitué de manière envisagée par chaque pays en conformité avec les dispositions de ces Statuts, mais il est recommandé que, autant que possible, chaque Comité National soit composé des représentants des fonctionnaires des <u>départements gouvernementaux</u>, des organisations techniques et scientifiques, des institutions gouvernementales et non-gouvernementales, des irrigateurs, des sociétés et des individus dont les intérêts importent de promouvoir et d'avancer <u>la vision</u> mission et les <u>objectifs</u> de la Commission.</p> <p>Ajout:</p> <p>4.2 <u>Un Comité national peut être constitué par un groupe du peuple (minimum 12) ayant intérêt à approfondir la vision et les objectifs de la Commission et disposé à travailler volontairement à condition de satisfaire la position du groupe de représenter le pays et d'agir efficacement en tant que Comité national. Le Comité national doit fournir la documentation appropriée de ses Statuts et de son inscription conformément aux lois et aux coutumes du pays.</u></p>	La nouvelle définition des Comités nationaux est proposée pour les pays où les institutions gouvernementales ne sont pas au premier rang et les professionnels du pays souhaitent se réunir pour créer un Comité national.
6	<p>ARTICLE (5) – MEMBRES DIRECTS</p> <p>5.1 L'adhésion directe à la Commission peut comprendre:</p> <p>(a) Membres individuels; (b) Membres des entreprises; ou (c) Membres institutionnels.</p>	<p>ARTICLE (5) – MEMBRES DIRECTS</p> <p>5.2 L'adhésion directe à la Commission peut comprendre:</p> <p>(d) Membres directs individuels; (e) Membres directs des entreprises; ou (f) Membres institutionnels.</p>	{ Commentaire: Présenté au Règlement Intérieur 9.2}
7	5.3 L'adhésion directe est ouverte à toute personne, institution ou entreprise qui répond aux critères des Articles 3.3 et 3.4. Outre les individus, les membres directs seront ainsi composés des institutions gouvernementales et non gouvernementales, des organisations techniques, scientifiques et d'enseignement, des entreprises privées ou d'institutions/d'organisations privées dont les intérêts importent de promouvoir et d'avancer la mission et les objectifs de la Commission.	5.2 L'adhésion directe est ouverte à toute personne, institution ou <u>entreprise (corporate body)</u> qui répond aux critères des Articles 3.3 and 3.4. Outre les individus, les membres directs seront ainsi composés des institutions gouvernementales et non gouvernementales, des organisations techniques, scientifiques et d'enseignement, des entreprises privées ou d'institutions/d'organisations privées dont les intérêts importent de promouvoir et d'avancer la mission et les objectifs de la Commission.	
8	<p>ARTICLE (6) – CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL</p> <p>Décisions</p> <p>6.12 Dans l'intérêt de promouvoir la mission et les objectifs de la Commission, le Conseil détient la liberté de prendre une telle action qu'il</p>	<p>ARTICLE (6) – CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL</p> <p>Décisions</p> <p>6.12 Dans l'intérêt de promouvoir <u>la vision</u>, la mission et <u>les objectifs</u> de la Commission, le Conseil détient la liberté de prendre une telle action qu'il considère nécessaire dans le cadre de ces Statuts.</p>	

No. d'or.	Texte existant	Amendements proposés	Commentaires éventuels faits par les Comités nationaux
	considère nécessaire dans le cadre de ces Statuts.		
9	<p>Notification aux banques</p> <p>7.11 Les informations concernant les exigences stipulées aux Articles 7.9 et 7.10 seront notifiées aux Banques par le Président de manière à permettre de continuer les opérations bancaires de la Commission par un employé désigné jusqu'à le rétablissement du Secrétaire Général ou la nomination de nouveau Secrétaire Général, selon le cas. Les banques seront également avisées qu'au lieu du Secrétaire Général, jusqu'à avis contraire, le Président fera l'office du Premier Judiciaire de la Caisse contributive de prévoyance de la CIID.</p>	<p>Notification aux banques</p> <p>7.11 Les informations concernant les exigences stipulées aux Articles 7.9 et 7.10 seront notifiées aux Banques par le Président de manière à permettre de continuer les opérations bancaires de la Commission par un employé désigné jusqu'à le rétablissement du Secrétaire Général ou la nomination de nouveau Secrétaire Général, selon le cas. Les banques seront également avisées qu'au lieu du Secrétaire Général, jusqu'à avis contraire, le Président fera l'office du Premier Judiciaire de la Caisse contributive de prévoyance de la CIID.</p>	{ <i>Commentaire: Il n'est plus nécessaire</i> }
10	<p>Responsabilités du Secrétaire-Général:</p> <p>7.18 En dehors de ces responsabilités mentionnées par la présente, le Secrétaire Général sera responsable directement de l'avancement de la CIID, du développement et de l'entretien des rapports et des liens avec les organisations internationales et ainsi de la conduite des études et de la promotion des meilleures politiques pour l'établissement des procédures d'irrigation et de drainage dans le monde entier.</p>	<p>Responsabilités du Secrétaire-Général:</p> <p>7.18 En dehors de ces responsabilités mentionnées par la présente, le Secrétaire Général sera responsable directement de l'avancement de la CIID, du développement et de l'entretien des rapports et des liens avec les organisations internationales et ainsi de la conduite des études et de la promotion des meilleures politiques pour l'établissement des procédures de <u>la gestion d'eau agricole, y compris</u> l'irrigation et le drainage dans le monde entier.</p>	
11	<p>ARTICLE (11) – FRAIS, COTISATIONS ET FONDS</p> <p>Cotisations annuelles</p> <p>11.1 En vue de couvrir les dépenses des activités de la Commission ou vers tous usages spéciaux, les Comités Nationaux et les Membres directs verseront d'une façon régulière à l'ordre du Secrétaire Général les cotisations annuelles (dès le début de cheque année civile que ce soit possible) sur la base prédéterminée par le Conseil. Les Comités Nationaux des pays membres et les Membres directs sont également tenus de payer de telles autres cotisations spéciales qui seront déterminées par le Conseil.</p>	<p>ARTICLE (11) – FRAIS, COTISATIONS ET FONDS</p> <p>Cotisations annuelles</p> <p>11.1 En vue de couvrir les dépenses des activités de la Commission ou vers tous usages spéciaux, les Comités Nationaux et les Membres directs verseront d'une façon régulière à l'ordre du Secrétaire Général les cotisations annuelles (dès le début de cheque année civile que ce soit possible) sur la base prédéterminée par le Conseil. Les Comités Nationaux des pays membres et les Membres directs sont également tenus de payer de telles autres cotisations spéciales qui seront déterminées par le Conseil. <u>La cotisation annuelle sera versée sur la base d'une année civile.</u></p>	



Annexe 2 à Annexe 3 (Para 5)

TEXTE EXISTANT / AMENDEMENTS PROPOSES AUX REGLEMENTS INTERIEURS CIID

No. d'or	Texte existant	Amendements proposés	Remarques éventuelles faites par les Comités Nationaux
1	<p>3.5 Limitation des Membres: La composition des organes de travail doit être décidée sur la base honorifique (au moins en ce qui concerne la Commission). Personne ne sera membre de plus de trois (3) organes de travail sans compter le Comité des Membres de Bureau, le Comité de Direction ou le Comité du Personnel. Les Membres directs ne seront pas les membres de plus de trois (3) organes de travail. Les membres des organes de travail qui ne contribuent pas par leur présence / correspondance consécutivement pour deux années, seront automatiquement remplacés sur les recommandations du Président de l'organe de travail. Pour une plus large représentation des pays dans un organe de travail, pas plus de deux nominations d'un pays doivent être acceptées, à condition que l'un des deux candidats soit un jeune professionnel.</p>	<p>3.5 Limitation des Membres: La composition des organes de travail doit être décidée sur la base honorifique (au moins en ce qui concerne la Commission). Personne ne sera membre de plus de trois (3) organes de travail sans compter le Comité des Membres de Bureau, le Comité de Direction ou le Comité du Personnel. Les Membres directs ne seront pas les membres de plus de trois (3) organes de travail. Les membres des organes de travail qui ne contribuent pas par leur présence / correspondance consécutivement pour deux années, seront automatiquement remplacés sur les recommandations du Président de l'organe de travail. Pour une plus large représentation des pays dans un organe de travail <u>permanent</u>, pas plus de deux nominations <u>une nomination</u> d'un pays doivent être acceptée. <u>Dans le cas d'un organe de travail temporaire, pas plus de quatre membres peuvent être désignés par un Comité national particulier, à condition qu'au moins un des membres supplémentaires soit un jeune professionnel et, ensemble, ils ne dépassent pas 20% de la force de l'organe de travail.</u></p>	Amendements tels que proposés par (SC-SSMWG).
2	<p>3.9.4 Comite Permanent des Activités Techniques (CPAT) (b) Le Comite Permanent des Activités Techniques sera composé du Secrétaire Général, de neuf membres élus au moins et de quinze membres ex-officiaux. Le Président de ce Comité sera choisi au cours de la réunion du Conseil Exécutif, soit parmi les membres du Bureau (de préférence en exercice) élus à ce Comité, soit parmi d'autres personnes qui seront membres du Comité au moment de la désignation du Président. Les Présidents des organes de travail relevant du Comité Permanent des Activités Techniques (CPAT) seront les membres ex-officiaux du Comité.</p>	<p>3.9.4 Comite Permanent des Activités Techniques (CPAT) (b) Le Comite Permanent des Activités Techniques sera composé du Secrétaire Général, <u>qui agira en tant que Secrétaire du Comité</u>, de neuf membres élus au moins et de quinze membres élus au plus ainsi que des membres ex-officiaux. Le Président de ce Comité sera choisi au cours de la réunion du Conseil Exécutif, soit parmi les membres du Bureau (de préférence en exercice) élus à ce Comité, soit parmi d'autres personnes qui seront membres du Comité au moment de la désignation du Président. Les Présidents des organes de travail relevant du Comité Permanent des Activités Techniques (CPAT) seront les membres ex-officiaux du Comité.</p>	Assurer la compatibilité dans le fonctionnement de tous les trois comités permanents.
3	<p>3.9.5 Le Comité Permanent de la Stratégie et de l'Organisation (CPSO) (a) Le Comité Permanent de la Stratégie et de l'Organisation (CPSO) entreprendra les questions liées à la planification stratégique de la CIID, sera chargé d'élargir le réseau CIID par l'augmentation de nombre des pays membres, d'aider les Comités Nationaux à devenir plus actifs dans leur propre pays et</p>	<p>3.9.5 Le Comité Permanent de la Stratégie et de l'Organisation (CPSO) (a) Le Comité Permanent de la Stratégie et de l'Organisation (CPSO) entreprendra les questions liées à la planification stratégique de la CIID, sera chargé d'élargir le réseau CIID par l'augmentation de nombre des pays membres, d'aider les Comités Nationaux à <u>avoir une base élargie</u> et à devenir plus actifs dans leur propre pays et d'atteindre les objectifs fixés pour eux de temps en temps et</p>	

No. d'or	Texte existant	Amendements proposés	Remarques éventuelles faites par les Comités Nationaux
	<p>d'atteindre les objectifs fixés pour eux de temps en temps et d'augmenter la participation des Membres directs. Le Comité sera également chargé de coordonner les activités des Vice-Présidents dans ce domaine.</p> <p>(c) Le Comité Permanent de la Stratégie et de l'Organisation sera composé des Vice-Présidents en fonction, le Secrétaire Général et trois anciens Vice-Présidents immédiats. Le Président du Comité sera nommé par le Président en consultation avec le Secrétaire Général parmi les vice-présidents en exercice. Le Président servira du Comité pendant la durée de la composition de ce Comité.</p>	<p>d'augmenter la participation des Membres directs. Le Comité sera également chargé de coordonner les activités des Vice-Présidents dans ce domaine.</p> <p>(c) Le Comité Permanent de la Stratégie et de l'Organisation sera composé des Vice-Présidents en fonction, le Secrétaire Général, <u>qui agira en tant que Secrétaire du Comité</u> et trois anciens Vice-Présidents immédiats. Le Président du Comité sera nommé par le Président en consultation avec le Secrétaire Général parmi les vice-présidents en exercice. Le Président servira du Comité pendant la durée de la composition de ce Comité.</p>	<p>Assurer la compatibilité dans le fonctionnement de tous les trois comités permanents.</p>
4	<p>REGLEMENT INTERIEUR (4) – CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL</p> <p>4.1.2 Contenu de l'Ordre du Jour : L'Ordre du Jour comprend ce qui suit:</p> <p>(i) Rapport et recommandations du Comité de Direction.</p>	<p>REGLEMENT INTERIEUR (4) – CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL</p> <p>4.1.2 Contenu de l'Ordre du Jour : L'Ordre du Jour comprend ce qui suit:</p> <p>(i) SUPPRIMÉ</p>	
5	<p>5.8 Obligations du Comité National hôte</p> <p>5.8.2 Pour un Congrès, WIF, Symposium, Session Spéciale, Séminaire, etc. : En plus des dispositions contenues dans les règles établies de temps en temps, le Comité National hôte aura les responsabilités mentionnées ci-dessous:</p> <p>(c) Un délégué de chaque Organisation Internationale participant à l'UN-EAU, au maximum cinq, invité par le Bureau Central, sera autorisé à participer sans versement d'aucun frais d'inscription. Le Comité de Direction passera en revue chaque année la liste des invités exemptés du paiement des frais d'inscription et recommandera au Conseil les modifications appropriées, si nécessaire.</p> <p>(e) Fournir cinquante pour cent de renonciation aux frais d'inscription à cinq Jeunes Professionnels (l'âge ne dépassant pas de quarante ans) participant à l'événement.</p>	<p>5.8 Obligations du Comité National hôte</p> <p>5.8.2 Pour un Congrès, WIF, Symposium, Session Spéciale, Séminaire, etc. : En plus des dispositions contenues dans les règles établies de temps en temps, le Comité National hôte aura les responsabilités mentionnées ci-dessous:</p> <p>(c) Un délégué de chaque Organisation Internationale participant à l'UN-EAU, au maximum cinq <u>dix</u>, invité par le Bureau Central, sera autorisé à participer sans versement d'aucun frais d'inscription. Le Comité de Direction passera en revue chaque année la liste des invités exemptés du paiement des frais d'inscription et recommandera au Conseil les modifications appropriées, si nécessaire.</p> <p>(e) Fournir cinquante pour cent de renonciation aux frais d'inscription à cinq <u>dix</u> Jeunes Professionnels (l'âge ne dépassant pas de quarante ans) participant à l'événement.</p>	
6	<p>5.9 Actes d'un Congrès/Forum</p> <p>5.9.2 En ce qui concerne la distribution des Actes du Congrès aux membres ayant l'intention de participer à un Congrès/Forum, la procédure que doit suivre le Bureau Central est la suivante:</p>	<p>5.9 Actes d'un Congrès/Forum</p> <p>5.9.2 En ce qui concerne la distribution des Actes du Congrès aux membres ayant l'intention de participer à un Congrès/Forum, la procédure que doit suivre le Bureau Central est la suivante:</p>	

No. d'or	Texte existant	Amendements proposés	Remarques éventuelles faites par les Comités Nationaux
	(b) Aussitôt que la version imprimée des Actes sera prête, le Bureau Central adressera par poste ordinaire à chaque Comité National membre, aux Membres des entreprises et aux Membres institutionnels deux exemplaires, et un exemplaire à chaque membre individuel pour son usage.	(b) Aussitôt que la version imprimée des Actes sera prête, le Bureau Central adressera par poste ordinaire à chaque Comité National membre, aux Membres des entreprises et aux Membres institutionnels deux exemplaires, et un exemplaire à chaque membre individuel <u>direct</u> pour son usage.	
7	<p>REGLEMENT INTERIEUR (9) - FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION</p> <p>9.2 Les formulaires doivent être remplis par les membres directs potentiels sous forme prescrite par le Conseil et modifiée de temps en temps et mentionnée dans le Manuel de procédures.</p>	<p>REGLEMENT INTERIEUR (9) - FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION</p> <p>9.2 Les formulaires doivent être remplis par les membres directs potentiels sous forme prescrite par le Conseil et modifiée de temps en temps et mentionnée dans le Manuel de procédures. <u>L'adhésion directe à la Commission peut comprendre:</u></p> <p>(a) <u>Membres directs individuels;</u> (b) <u>Membres directs institutionnels; ou</u> (c) <u>Membres directs des entreprises</u></p> <p>Ajout: 9.3 <u>Tous les membres d'un Comité national, dont la liste et les coordonnées sont fournis par le Président ou le Secrétaire, et mis à jour de temps en temps, doivent être munis d'un certificat en les reconnaissant comme membres constituants de la CIID, qui se déroulera simultanément avec l'adhésion au Comité national.</u></p>	<i>Transféré de l'Article 5.1 des Statuts</i>
8	<p>REGLEMENT INTERIEUR (10) - PARTICIPATION DES NON-MEMBRES A UN CONGRES/FORUM</p> <p>10.1 Objectif La CIID encourage la participation des non membres au Congrès/Forum, pourvu que le Comité National hôte et le Bureau Central n'aient aucune objection à leur participation. Le but général est de veiller à une coopération maximum possible entre les parties prenantes du domaine d'irrigation, de drainage et de gestion des crues et les autres en vue de promouvoir la mission et les objectifs de la Commission et d'encourager tous à en tirer profit.</p>	<p>REGLEMENT INTERIEUR (10) - PARTICIPATION DES NON-MEMBRES A UN CONGRES/FORUM</p> <p>10.1 Objectif La CIID encourage la participation des non membres au Congrès/Forum, pourvu que le Comité National hôte et le Bureau Central n'ait aucune objection à leur participation. Le but général est de veiller à une coopération maximum possible entre les parties prenantes du domaine d'irrigation, de drainage et de gestion des crues et les autres en vue de promouvoir la mission et les objectifs de la Commission et d'encourager tous à en tirer profit.</p>	
9	<p>10.2 Conditions de participation Outre les conditions établies par le Conseil, les dispositions suivantes s'appliquent :</p> <p>(b) Les non-membres peuvent présenter des rapports pour</p>	<p>10.2 Conditions de participation Outre les conditions établies par le Conseil, les dispositions suivantes s'appliquent :</p> <p>(b) Les non-membres peuvent présenter des rapports pour discussion à un</p>	

No. d'or	Texte existant	Amendements proposés	Remarques éventuelles faites par les Comités Nationaux
	discussion à un Congrès/Forum pourvu que ces rapports soient approuvés par le Comité de révision / le Bureau Central et traités selon les procédures appropriées.	Congrès/Forum pourvu que ces rapports soient approuvés par le Comité de révision / le Bureau Central et traités selon les procédures appropriées.	
10	<p>13.2 Arriérés de trois années</p> <p>13.2.1 En cas de non versement de cotisation annuelle pour une période de trois ans ou plus, le Comité National membre sera considéré comme « Membre associé », pourvu que, avant d'arriver à une telle décision, le Conseil ait donné l'opportunité au Comité National de régler les arriérés de cotisation dans le délai spécifique.</p>	<p>13.2 Arriérés de trois années</p> <p>13.2.1 En cas de non versement de cotisation annuelle pour une période de trois ans ou plus, le Comité National membre sera considéré comme « Membre associé », pourvu que, avant d'arriver à une telle décision, le Conseil ait donné l'opportunité au Comité National de régler les arriérés de cotisation dans le délai spécifique. <u>Par conséquent, les membres du Comité national doivent également perdre simultanément leur adhésion constitutive à la CIID.</u></p>	



DR-1/68 [Para 21, Pt. 9.4 du CEI]

CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL (CEI)
PROJET DE RESOLUTION DU CEI-1/68: QUESTIONS D'ORDRE FINANCIER DE LA CIID

Le Conseil**Acceptant** le rapport du Président du Comité Permanent des Finances;**Notant ensuite** le rapport des Commissaires aux comptes légaux M/s. P.K. Chopra and Company; et**Tenant compte de la** recommandation du Comité de Direction;**Décide à l'unanimité**

1. D'approuver la nomination de M. _____ et Mme. _____ pour la composition du CPF.
2. Que les personnes, institutions et entreprises mentionnées ci-dessous ayant l'adhésion provisoire accordée par le Sous-comité de l'Administration Directe doivent être admises en tant que Membres de la CIID pour les périodes pour lesquelles elles ont payé la cotisation.
 - (i) M. L.B. Roy (India) – Membre à vie (Individu)
 - (ii) M. Klaus Rottcher (Allemagne) - Individu
 - (iii) Dayu Water Saving Group Co. Ltd. (Chine) – Entreprise
 - (iv) Electrosteel Castings Ltd. (Inde) – Entreprise
3. Que les Comités Nationaux du ___ et du ___ doivent être déclarés "*Membres associés*" à partir du 1er janvier 2018, car conformément au Règlement Intérieur 13.2, ils n'ont pas versé la cotisation annuelle CIID depuis trois dernières années.
4. D'approuver d'adhésion de en tant que membre de la CIID conformément au Règlement Intérieur 9 de la CIID régissant la demande d'adhésion.
5. D'approuver les comptes vérifiés de la CIID pour l'exercice 2016-17 comme indiqué à **Annexe 1** de l'Ordre du Jour du CPF, **page 31 (version anglaise)**.
6. D'approuver le budget révisé de la CIID pour l'exercice 2017-18 et le budget pour l'année financier 2018-19 comme indiqué à l'**Annexe 2** de l'Ordre du Jour du CPF, **page 36 (version anglaise)**.
7. D'approuver la tarification des frais d'inscription des réunions de _____ et _____ .
8. D'approuver les recommandations faites par l'Equipe de Pilotage chargée d'examiner la structure de l'adhésion et les formules de cotisation d'adhésion annuelle comme indiqué à l'**Annexe** __, **page** ____.

Apprécie

1. Le Comité national thaïlandais pour contribuer au budget CIID la quote-part des frais d'inscription du WIF2 et du 67^e CEI.
2. Le Ministère des ressources en eau de la République populaire de Chine pour fournir une subvention de 50 000 \$ américains pour la réalisation de diverses activités CIID au cours de l'exercice 2016-17.
3. L'Organisation Météorologique Mondiale et l'Organisation afro-asiatique du développement rural (AARDO) pour soutenir la participation des jeunes professionnels aux diverses activités de la CIID.

Demande

1.
2.
3.



DR-2/68 [Para 21, Pt. 9.4 du CEI]

CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL (CEI)
PROJET DE RESOLUTION DU CEI-2/68: QUESTIONS D'ORDRE ORGANISATIONNEL ET
TECHNIQUE DE LA CIID

Le Conseil

Acceptant les rapports et les recommandations des Présidents des Comités Permanents de la Stratégie et de l'Organisation, et des Activités Techniques;

Tenant compte de l'approbation du Comité de Direction; et

Décide à l'unanimité

1. D'approuver les modifications apportées à la composition de divers organes de travail du CPAT et du CPSO (*afin de les préparer comme résultats des recommandations du CPAT et du CPSO*).
2. D'approuver le programme complet de l'Unité de soutien technique tel qu'indiqué à **l'Annexe 2 de l'Ordre du Jour du Groupe de Travail sur le Renforcement de la Capacité, la Formation et l'Education (GT-RCFE), page 124 (version anglaise)**.
3. D'approuver les nouveaux organes de travail/les organes de travail existants avec les mandats révisés sur les sujets dans le cadre du thème «Bassin »:
 - (i)
 - (ii)
 - (iii)
4. D'approuver les recommandations faites par l'Equipe de pilotage sur la revitalisation du réseau CIID (EP-REV) en ce qui concerne ses autres Termes de Références 3 et 4 pour étudier les dispositions financières et opérationnelles des Comités nationaux européens et les raisons du retrait du réseau CIID récemment.

Apprécie

1. La Société Coréenne de la communauté rurale (KRC) pour soutenir les activités de TSU et fournir les fonds pour les activités en Corée du Nord.

Demande

2. Aux Comités nationaux de contribuer au Fonds créé pour entreprendre les activités du Programme de soutien technique (TSP) et profiter pleinement de la création de l'Unité. Le Conseil demande aux Comités nationaux de déléguer les bénévoles de temps en temps pour entreprendre les activités de TSP.



CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL (CEI)
PROJET DE RESOLUTION DU CEI-3/68: UN PLAN D'ACTION POUR LA VISION CIID 2030

Le Conseil

Tenant compte du Rapport du Groupe consultatif visant à élaborer le Projet de document de la Vision CIID 2030 établi par le Président CIID, en consultation avec le Secrétaire général CIID conformément à l'Article 3.9.8 des Statuts CIID, par la Notification no. 9 de 2014 en date du 26 novembre 2014,

Notant ensuite les recommandations faites par le CPSO et l'approbation du Comité de Direction

Décide

1. A mettre en place un mécanisme pour suivre l'évolution des «Activités identifiées dans le cadre de diverses Stratégies pour le Plan d'action 2017-21 » contenu dans le **Plan d'action pour la Vision CIID 2030**.
- 2.

Demande

- 1.

DR-4/68 [Para 33, Pt. 13 du CEI]

CONSEIL EXECUTIF INTERNATIONAL (CEI)
PROJET DE RESOLUTION DU CEI-4/68: AMENDEMENTS AUX STATUTS ET
REGLEMENTS INTERIEURS CIID

Le Conseil

Acceptant le rapport du Sous-Comité chargé d'étudier les amendements éventuels aux Statuts et aux Règlements Intérieurs CIID, établi conformément à la décision prise à la 67^{ème} réunion du CEI tenue à Chiang Mai, en Thaïlande, le 12 novembre 2016.

Tenant compte de l'approbation du Comité de Direction et du Comité des Membres de Bureau;

Décide à l'unanimité

1. D'adopter les amendements à l'Article 2.1 - Vision, Article 2.2 - Mission, Article 2.3 – Objectifs organisationnels; Article 2.4 - Portée; Article 3.3 – Adhésion, Articles 4.1 & 4.2 – Composition des Comités nationaux; Articles 5.1 & 5.2 – Membres directs; Article 6.12 – CEI; Article 7.11 – Notification aux banques; Article 7.18 – Responsabilités du Secrétaire Général; et Article 11.1 – Cotisations annuelles - tels que mentionnés à l'**Annexe ___ de l'Ordre du Jour du CEI, page ___**.
2. D'adopter les amendements au Règlement Intérieur 3.1 – Limitation des membres; Règlement Intérieur 3.9.4 (b) – Le Comité Permanent des Activités Techniques (CPAT); Règlement Intérieur 3.9.5 (a)&(c) – Le Comité Permanent de la Stratégie et de l'Organisation (CPSO); Règlement Intérieur 4.1.2 (i) – Contenu de l'Ordre du Jour; Règlement Intérieur 5.8 (5.8.2 (c)&(e)) – Obligations du Comité National hôte; Règlement Intérieur 5.9 (5.9.2(b)) – Actes d'un Congrès /Forum; Règlement Intérieur 9 (9.2&9.3) – Formulaire de demande d'adhésion; Règlement Intérieur 10 (10.1&10.2) – Participation des non-membres à un Congrès/Forum et Règlement Intérieur 13.2 – Arriérés de trois années - tels que mentionnés à l'**Annexe ___ de l'Ordre du Jour du CEI, page ___**.

Demande

3. Au Secrétaire général de mettre à jour en conséquence les Statuts et les Règlements Intérieurs de la CIID, de les télécharger sur le site Web et d'informer le Registre des Sociétés coopératives du Gouvernement de l'Inde en vertu de la Loi de 1860 sur l'enregistrement des sociétés.

